

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1840.

CHEMIN DE FER. — EXPLOITATION. — EXERCICE 1840.

EXPOSÉ DES MOTIFS

*Accompagnant le projet de loi pour un transfert de l'art. 1^{er}
sur les art. 2 et 3.*

MESSIEURS,

Dans le projet de budget pour l'exercice 1841, il avait été annoncé aux Chambres qu'il serait nécessaire de demander, pour l'exercice 1840, des crédits supplémentaires qu'on prévoyait devoir s'élever à fr. 375,000 (*voir* page 243, note a, colonne d'observations) (1).

Cette prévision de crédits supplémentaires n'avait pu être basée que sur la connaissance encore imparfaite, des dépenses du premier semestre, et sur celles présumées nécessaires pour le deuxième semestre, et pour le nouveau service du transport à domicile des marchandises.

Il est encore à observer que, dans l'évaluation des dépenses approximatives du deuxième semestre, on avait cru devoir comprendre les approvisionnements de consommation des premiers mois de l'exercice prochain.

(1) Une insuffisance beaucoup plus considérable avait été prévue lors de la formation du budget de 1840. En ne demandant, pour cette dernière année, qu'un crédit égal à celui de 1838 et 1839, soit fr. 3,090,000, l'on signalait un déficit probable qui pouvait aller jusqu'à fr. 641,000 et pour lequel on se réservait de réclamer de nouveaux crédits. (*Voir* les observations générales accompagnant le budget de 1840, pag. 129 et 140.)

Les dépenses des onze premiers mois de l'exercice étant aujourd'hui exactement connues et leur montant ne s'élevant en masse qu'à fr. 2,746,124 54 (voir tableau, annexe A); il reste disponible, pour le douzième mois du même exercice, sur l'allocation totale des. . . fr. 3,090,000 00
la somme de fr. 343,875 46

laquelle dépasse de beaucoup le douzième qui jusqu'ici a été plus que suffisant pour la moyenne mensuelle des onze mois écoulés.

En conséquence, j'ai la satisfaction de pouvoir déclarer à la Chambre, qu'un simple transfert d'une partie de l'art. 1^{er} sur les art. 2 et 3, permettra de couvrir les dépenses du présent exercice, *sans devoir recourir à aucun supplément de crédit.*

En effet, la répartition par article, au budget de 1840, était :

Pour l'art. 1 ^{er} , entretien et police de la route, fr.	800,000
» 2, dépendances de transports . .	1,830,000
» 3, frais de perception	460,000
Ensemble	3,090,000 00

Équivalant *par mois moyen et par article*, savoir :

Pour l'art. 1 ^{er} fr.	66,667
» 2	155,000
» 3	38,220

Ensemble, moyenne mensuelle de l'allocation fr. 259,887

Le montant des dépenses effectives, jusqu'à la date du 30 novembre, pour les 11 premiers mois de l'année, d'après le tableau ci-annexé A, s'élève par article, savoir :

Sur l'art. 1 ^{er} , entretien et police de la route, fr.	587,013 54
» 2, dépenses de transports . . .	1,672,246 53
» 3, frais de perception	486,864 47
Ensemble fr.	2,746,124 54

Équivalant pour moyenne mensuelle de dépense :

Sur l'art. 1 ^{er} fr.	53,364
» 2	152,033
» 3	44,240
Ensemble, terme moyen . . fr.	249,647

On voit qu'il reste disponible sur l'allocation totale, pour subvenir aux dépenses du 12^e mois, une somme beaucoup plus forte, à la fois, que la moyenne mensuelle des dépenses effectives des onze premiers, ou de la moyenne mensuelle de l'allocation. fr. 343,875 46

Mais, en même temps que, pour les onze premiers mois, la dépense effective *en masse* n'atteint pas le chiffre proportionnel de l'allocation totale, vous

remarquerez, Messieurs, que, tandis qu'il y a excédant sur les crédits des deux premiers articles, les dépenses, en ce qui concerne l'art. 3, ont dépassé de fr. 26,864-47, pour les onze mois écoulés le montant de l'allocation pour l'exercice entier.

L'excédant disponible existant sur les deux premiers articles dépassant d'une somme notable, non seulement le montant probable des dépenses de toute nature qui seront à payer pendant le mois restant, mais encore le déficit existant à la fin de novembre, en ce qui concerne l'article des frais de perception; le chiffre du transfert à autoriser se déduit des calculs ci-après :

La somme restant disponible au 31 novembre, étant de fr. 343,875 46
si l'on suppose, pour le mois de décembre, une dépense égale à la moyenne mensuelle des onze mois précédents, il faudra par article :

Pour entretien et police de la route	53,364 00		
Pour dépenses de transports	152,033 00		
Pour frais de perception	44,240 00		
Ou en total		249,637 00	
Différence en excédant.		94,538 46	

Cette différence, à tenir en réserve, servira, au besoin, à couvrir le paiement de dépenses arriérées dont les comptes n'auraient pu être apurés avant le 1^{er} janvier 1841; et, en la répartissant par article, on aura :

Pour réserve sur l'art. 1 ^{er} . . .	15,000 00		
Id. 2	60,000 00		
Id. 3	19,236 46		

Partant, les dépenses présumées de décembre, y compris les réserves, seraient ainsi de 68,364 00 212,033 00 63,478 47 = 343,875 46

Et celles payées pour les onze mois précédents s'élevant à. . . 587,013 54 1,672,246 53 486,864 47 2,746,124 54

Le total général des dépenses de l'exercice 1840, en supposant les réserves entièrement absorbées, sera de, par article 655,377 54 1,884,279 53 550,342 93

Ou en total. 3,090,000 00

Or, les allocations partielles portées au budget ayant été fixées à . 800,000 00 1,830,000 00 460,000 00

On voit que l'excédant de l'allocation pour l'art. 1^{er} sur la dépense du même article, ci 144,622 46

Couvrira entièrement l'excédant des dépenses sur les allocations des art. 2 et 3

Somme égale fr.

54,279 53 90,342 53
144,622 46

Ce transfert fait l'objet du projet de loi que le roi m'a chargé de soumettre à vos délibérations.

J'arrêterai un instant votre attention, Messieurs, sur la situation favorable que présente l'exercice actuel (*Voir les tableaux, annexes A et B, arrêtés au 30 novembre*), et dont le compte détaillé vous sera soumis dans le courant de janvier prochain, aussitôt que les recettes et dépenses de la dernière dizaine de décembre me seront connues.

J'ai pensé qu'il était utile de retarder jusqu'à la fin de l'exercice, la présentation du compte à rendre annuellement aux Chambres, afin qu'il pût, cette fois, servir à établir la situation réelle de l'année complète, tant en recette qu'en dépense, et se rapportant à un seul et même exercice.

Ces résultats si satisfaisants, obtenus nonobstant l'extension et le développement du service qui aura nécessité un parcours d'environ 60,000 lieues de plus en 1840 qu'en 1839, ne sont dus qu'à la bonne construction de la route, l'excellent choix de son matériel et surtout au zèle soutenu de l'administration de l'exploitation.

Ce sont ces circonstances heureuses qui ont permis de restreindre les dépenses aux prévisions d'un budget qu'on avait généralement regardé comme devant être insuffisant, et qui peuvent justifier de plus en plus la confiance du pays dans l'avenir prospère réservé à l'exploitation du chemin de fer par l'État.

Le ministre des travaux publics,

CH. ROGIER.

PROJET DE LOI.

Leopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Notre ministre des travaux publics présentera aux Chambres, en notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Un transfert est opéré de l'art. 1^{er} sur les art. 2 et 3, chap. V du budget du département des travaux publics, exercice 1340, à concurrence d'une somme totale de cent quarante-quatre mille, six cent vingt-deux francs quarante-six centimes, à repartir de la manière suivante :

Sur l'art. 2, fr. 54,279 53

Sur l'art. 3, 90,342 93

Mandons et ordonnons, etc.

Donné à Bruxelles, le 6 décembre 1840.

LÉOPOLD.

Par le roi :

Le ministre des travaux publics,

CH. ROGIER.

ANNEXE A.

*Montant des dépenses d'entretien, de transport et de perception, du 1^{er} janvier
au 30 novembre inclus.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PAYÉES ET A PAYER.	ALLOCATIONS.	RESTANT DISPONIBLE.
ART. 1^{er}. — ENTRETIEN DE LA ROUTE.			
<i>Dépenses liquidées directement par la cour des comptes :</i>			
Personnel	71,052 31		
Frais de bureau	3,012 34		
Entretien des bâtiments et dépendances	13,082 63		
Bois de menuiserie	638 45		
	87,785 63		
<i>Dépenses payées par le régisseur.</i>	476,112 02		
<i>Somme restant à payer par le régisseur, pour dé- penses effectuées jusqu'au 30 novembre environ</i>	23,115 89		
	499,227 91		
	587,013 54	800,000 00	+ 212,986 46
ART. 2. — DÉPENSES DE TRANSPORT.			
<i>Dépenses liquidées directement par la cour des comptes :</i>			
Personnel	88,844 86		
Frais de bureau	3,273 90		
Confection et fournitures d'uniformes	1,088 00		
Charbons, bois et copeaux	509,724 62		
Huile, suif et graisse	72,193 75		
Eclairage : chandelles, mèches, falots, etc	10,807 16		
Nettoyage : éponges, savon, essuie-mains, etc	10,426 62		
Etooupes, déchets de coton, corde, chanvre	6,630 70		
Fers, acier, cuivre, plomb, zinc	166,141 81		
Foyers de locomotives	5,066 66		
Bois et menuiseries	1,057 84		
Garniture de voitures	5,480 48		
Lanternes, verrières	849 00		
Outils et réparations d'outils	16,915 67		
Rotings	6,573 84		
Excentriques	2,869 60		
Indemnité pour perte d'objets	375 00		
Dépenses diverses	7,169 54		
	915,491 05		
<i>Dépenses payées par le régisseur.</i>	724,364 13		
<i>Somme restant à payer par le régisseur, pour dé- penses effectuées jusqu'au 30 novembre environ</i>	32,391 35		
	756,755 48		
	1,672,246 53	1,830,000 00	157,753 47
ART. 3. — DÉPENSES DE PERCEPTION.			
<i>Dépenses liquidées directement par la cour des comptes :</i>			
Personnel	319,055 58		
Frais de bureau, impressions	30,573 35		
Confection et façon d'uniformes	4,706 50		
Loyer des bureaux de perception du produit des marchandises, à Liège	3,000 00		
Entretien du mobilier	2,671 05		
Menues dépenses	975 00		
Dépenses imprévues et extraordinaires	743 50		
	361,724 98		
<i>Dépenses payées par le régisseur</i>	91,729 63		
<i>Somme restant à payer par le régisseur, pour dé- penses effectuées jusqu'au 30 novembre</i>	33,409 86		
	125,139 49		
	486,864 47	460,000 00	+ 26,864 47
	2,746,124 54	3,090,000 00	

Reste disponible sur les 3 articles, ensemble = 343,875 46

ANNEXE B.

Tableau du produit des recettes effectuées du 1^{er} janvier au 30 novembre inclus.

MOIS.	DESIGNATION DES SERVICES.				TOTAL GÉNÉRAL. pour les 11 mois.
	VOYAGEURS.	BAGAGES.	MARCHANDISES et transports divers	TOTAL PAR MOIS.	
JANVIER.....	217,532 40	8,171 35	69,139 99	294,843 74	
FÉVRIER.....	230,206 80	8,254 46	68,894 47	307,355 73	
MARS.....	261,691 27	9,203 14	75,943 96	346,838 37	
AVRIL.....	296,050 63	10,322 50	73,496 46	379,869 59	
MAI.....	358,762 44	11,040 27	83,526 89	453,329 60	
JUIN.....	404,331 21	11,524 76	84,059 56	499,915 53	
JUILLET.....	421,720 33	12,204 09	100,420 97	534,345 39	
AOUT.....	554,565 71	17,361 79	98,054 26	669,981 76	
SEPTEMBRE.....	470,544 59	14,061 07	115,000 02	599,605 68	
OCTOBRE.....	344,856 26	13,602 37	132,364 66	490,823 29	
NOVEMBRE.....	254,310 26	9,707 31	121,851 26	385,868 83	
TOTAUX PAR SERVICE.	3,814,571 90	125,453 11	1,022,752 50		4,962,777 51